

La Petite Tunisie

Le Petit Tunisien

SOCIALE

La Tunisie Socialiste

Insertions 1^{er} page 5 fr. la ligne ; 2^e page : 3 fr. la ligne
Abonnements et annonces payables d'avance

Rédacteur en Chef : EMILE LACROIX

Abonnements : Tunisie-Constantine 10 fr. par an
France 12 - Etranger 15 fr. —

Après les galéjades pastoiniques Brimades et relèvements de taxes

Nous avions du regret d'avoir accueilli les réminiscences de notre compatriote et ami sur les attentions délicates et coûteuses dont la délégation de la Chambre de Commerce de Marseille fut l'objet pendant son séjour en Tunisie.

Aujourd'hui, nous ne regrettons plus rien car celle-ci vient de nous donner une fois de plus la mesure des bons sentiments qu'elle nourrit à l'endroit des colonies et de l'Afrique du Nord, en particulier, en relevant toutes les taxes qui nous frappent ou frappent nos produits ou nos marchandises dans le grand port où les grandes compagnies de navigation nous contraignent de passer, car il y a belle lurette que de Nemours à Gabès nous avons tous cherché à nous soustraire au passage de Marseille pour éviter l'exploitation éhontée dont nous y sommes l'objet.

Tous ceux qui chantaient les louanges de cette bonne délégation s'en mordent les doigts sûrement en se demandant si la délégation n'est pas venue ici étudier la situation pour nous coller les relèvements de taxes qu'elle vient d'appliquer.

An cours de ses harangues M. Rastoin (Marius) assurait ses auditeurs dont il se payait la tête que sa compagnie s'emploierait à faciliter, oui, mon bon, les relations entre la France et l'Afrique du Nord.

Aussitôt rentré à Marseille, dit notre excellent confrère le « Reveil Bônois » Rastoin (Marius) se mit à l'œuvre et moins d'un mois après son départ d'Alger, la Chambre de Commerce de Marseille augmentait tous les droits qui frappent gens, navires et marchandises à destination ou en provenance de l'Algérie, Tunisie et Maroc !

On n'est pas plus aimable et surtout reconnaissant.

Bien que ces nouveaux droits aient été publiés par le « Petit Matin » nous croyons devoir les reproduire pour la honte de son auteur qui s'il lui prenait la fantaisie de revenir, trouverait une certaine différence entre le premier et le second voyage.

Voici les nouvelles taxes :

TAXE SUR LES NAVIRES
Par tonneau de jauge nette légale :
Navires en provenance de l'Algérie et de la Tunisie :

Pour chacun des six premiers voyages entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre d'une même année : 2 fr. 20 au lieu de 1 fr. 50.

Pour chacun des six voyages suivants : 1 fr. 10 au lieu de 0 fr. 75.

Les autres voyages effectués au cours de la même année : exempts.

TAXE SUR LES MARCHANDISES

0 fr. 50 par colis ou par dizaine de colis pour les marchandises en futailles, caisses, sacs ou autres emballages, dans les mêmes conditions de taxation que pour le droit de statistique (sans changement).

0 fr. 70 au lieu de 0 fr. 50 par tête pour les animaux vivants ou abattus, des espèces chevaline, bovine, ovine (moutons), ovine, caprine et porcine, importés à l'état entier ; en cas d'importation par quartiers, taxation à la tonne.

1 fr. 40 au lieu de 1 fr. par tonne métrique de 1.000 kilos ou par m3 courant pour les marchandises en vrac ou emballées taxées à la tonne ou au m3, au regard du droit de statistique.

0 fr. 15 au lieu de 0 fr. 10 pour les colis postaux en provenance de l'Algérie, Tunisie, Corse, Maroc et ports de la France continentale.

MARCHANDISES SORTANT PAR MER.

0 fr. 35 au lieu de 0 fr. 25 par colis, par tête ou par tonne de 1.000 kilos, dans les mêmes conditions que le droit de statistique, suivant ce qui est précisé plus haut pour l'entrée.

Seront cependant admis à la taxation à la dizaine de colis :

a) Les vins, vins de liqueurs, vermouths et apéritifs ;

b) Les caissons vernis ou émaillés, en caisses ou petits cadres lorsque chaque colis ne pèse pas plus de 50 kilos.

Les soubres raffinés ou sublimes en sacs taxés à la tonne, à raison de 1 fr. 40 par tonne métrique de 1.000 kilos.

0 fr. 15 au lieu de 0 fr. 10 pour les colis postaux à destination de l'Algérie, de la Tunisie, du Maroc, de la Corse et des ports de la France continentale.

TAXE SUR LES PASSAGERS

Voyageurs de 1^{re}, 2^e et 3^e classes :
6 fr. 50 au lieu de 5 fr. pour les voyageurs en provenance ou à destination des ports de l'Algérie, de la Tunisie et du Maroc.

Militaires français permissionnaires voyageant à leurs frais et passagers de 4^e classe :
1 fr. 30 au lieu de 1 fr. par personne. Provenance des ports de l'Algérie, de la Tunisie et du Maroc.

Quelle délicate façon de remercier les Tunisiens et les Algériens de l'accueil enthousiaste, cordial, amical et coûteux — 20.000 francs rien qu'à Bône — qui fut réservé à tous les membres de la compagnie marseillaise voyageant agréablement à nos frais ! dit notre confrère bônois.

« Chambres de commerce et syndicats commerciaux d'Algérie vont-ils laisser passer sans protester ces taxes qui lésent le commerce et l'industrie algérienne, et qu'en définitive les consommateurs algériens paieront ? »

Personne ne bougera sans doute pas plus en Algérie qu'en Tunisie et nous devons supporter les relèvements que la délégation est venue étudier sur place et le comble à nos frais !

Il faut être de Marseille pour agir ainsi, nulle autre ville n'aurait eu ce toupet.

Certains ont cru que le voyage avait lieu pour dissiper le ressentiment qu'avaient provoqué les agissements des mercantis de la dernière grève des inscrits maritimes, les voilà édités sur le véritable mobile de cette tournée fastueuse dont les échos nous crispaient car nous avions le pressentiment de ce qui nous attendait.

J. S. P.

BULLETIN

A propos du transsaharien

On sait que M. de Warren, colon en Tunisie et député de Nancy, est l'auteur d'une proposition de transsaharien qui a de nombreux et chauds partisans à la Chambre des députés, au Sénat et dans le monde colonial.

Mais cette question demande à être étudiée de près tant au point de vue de la dépense à engager que des moyens de réaliser ce vaste projet. C'est ce qu'a fait M. Pierre Valudé, député du Cher, ancien ministre, qui connaît l'Afrique Occidentale pour l'avoir parcourue sinon en tous sens, du moins suffisamment pour ne pas croire à la réussite du projet qui paraît très beau à première vue mais d'une exécution difficile quand on l'étudie de très près. Et il cite l'exemple du Thiès-Kayes d'une longueur de 700 kilomètres, cinq fois moins que le transsaharien, qu'on a mis treize ans à construire. Combien en faudrait-il pour le transsaharien ?

Piqué au vif, notre ami, M. Emile Morinaud, l'un des plus chauds partisans du projet lui a répondu avec des arguments qui mettent à néant ses observations quant à la main d'œuvre, aux points d'eau au trafic probable etc, etc.

Un autre son de cloche vient encore de se faire entendre, c'est celui de M. Grosclaude, ancien chargé de missions, qui sans être opposé à la construction de la voie ferrée voudrait qu'on utilisât tout d'abord l'auto avant le chemin de fer, autant dire que celui-ci serait renvoyé aux... chaudières grecques, car une fois la liaison créée par camions ou autrement l'on se dirait : « quel besoin avons-nous de créer un chemin de fer coûteux puisque nous avons des camions, des autos qui nous donnent pleine et entière satisfaction »

Evidemment, mais le chemin de fer est un et les autos, camions ou autres n'ont rien de comparable pour assurer avec rapidité les communications entre l'Afrique du Nord et l'Afrique Occidentale et même la sécurité de l'immense désertique qui est loin d'être résolue, la preuve l'assassinat du malheureux lieutenant Estienne et de ses compagnons de route, tombés sous les coups de pillards assassins comme le fut le P. de Foucault.

Une singulière théorie

Un certain nombre de fonctionnaires sur le point d'être mis à la retraite demandent à bénéficier d'une prorogation de 2 ou de 5 ans, suivant le cas... comme leurs camarades de France.

On leur répond que la loi française ne vise pas les protectorats placés sous l'autorité du ministre des affaires étrangères !

C'est une façon d'escamoter l'arrêt du Conseil d'Etat sur l'indemnité de résidence qui n'est pas APPLICABLE AUX COLONIES, A L'ALGERIE ET AUX PROTECTORATS.

Il y aurait donc deux sortes de protectorats suivant les besoins de la cause.

C'est inadmissible.

Qu'on piétine franchement les décisions du Conseil d'Etat soit, mais qu'on ne triture pas ses décisions suivant les besoins de la cause.

Je suis oiseau, voyez mes ailes
Je suis souris vivent les rats

La Commission Tirman a supprimé 750 emplois dans les diverses administrations, pourquoi les titulaires sont-ils toujours-là ?

Il ne faudrait tout de même pas s'incliner jusqu'à terre devant le décret Flandin et passer outre aux décisions d'une Commission dont le travail laborieux nécessita plusieurs mois d'étude.

Echos & Nouvelles

A L'OFFICE POSTAL
M. Dupont, directeur de l'Office Postal vient d'être promu inspecteur général des P. T. T.

En le priant d'agréer nos félicitations, nous demandons au gouvernement de mettre fin au rattachement de l'Office Postal à la direction générale des Travaux Publics mesure qui pouvait faire croire à une sérieuse économie de personnel et qui en définitive se réduit à peu de chose.

Et puis la direction générale des Travaux Publics a assez de « turbins » sur la planche pour ne pas lui imposer cette charge supplémentaire.

A LA DIRECTION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

Nous adressons nos meilleurs souhaits de bienvenue à M. Gau, directeur général de l'Enseignement public, arrivé par un des derniers courriers. Il a dû trouver du changement avec Grenoble d'où il nous arrive.

Ce nom de Gau est bien connu des saxeux et peut-être le nouveau directeur est-il apparenté à celui dont la capitale du sud garde un souvenir reconnaissant pour l'œuvre accomplie par ce fonctionnaire dévoué dont le nom reste attaché à la création du quartier européen.

AU BIT EL MAL

Nous apprenons avec le plus vif plaisir la nomination officielle de notre ami, Si Taieb Mahjoub, comme agha du Bit-el-Mal.

Nous lui adressons nos plus sincères et amicales félicitations.

A LA BANQUE FRANCO-TUNISIENNE
Nous adressons nos sincères félicitations à l'ami Daninos, directeur-créateur de la Banque Franco-Tunisienne de Prêts Mobiliers qui vient d'être appelé aux fonctions d'administrateur-délégué en récompense de son long dévouement aux intérêts de la société qu'il a gérés avec une remarquable compétence.

Un chaleureux mabrouk.

INCROYABLE MAIS VÉRIDIQUE
Les propriétaires de biens à cheval sur la frontière franco-italienne pouvaient s'y rendre à leur guise sans aucune formalité, sans laisser passer.

Il paraît que cette tolérance a été supprimée et qu'à l'avenir un passe-port sera nécessaire, il va sans dire que cette mesure n'est applicable que du côté italien la France ne s'abaissant pas à d'aussi mesquins moyens qui font détester le mussolinisme même par ceux qui à ses débuts saluèrent son avènement.

AU CONSEIL MUNICIPAL

M. Marou, directeur de la C. F. T. et l'un des frères Hignard, nommés conseillers municipaux, ont été installés la semaine dernière avec le cérémonial d'usage.

POUR LE RETABLISSEMENT DES JEUX
Si une faute fut commise, c'est bien celle de la suppression des jeux qui coûte à la ville depuis 1918 des centaines et des centaines de milliers de francs.

M. le docteur Gérard président du syndicat d'initiative a compris tout le parti qu'on pouvait attendre de leur rétablissement et, à cet effet, s'est adressé à tous les membres

du Grand Conseil, le gouvernement se retranchant derrière un vote émis par la défunte Conférence Consultative pour refuser de les rétablir.

Sera-t-il entendu ?

Il faut l'espérer car on joue partout à Tunis, à la Goulette, à la Marsa, à Hammamel-Lif sans autre profit que la caisse particulière des tenanciers de tupots.

Si c'est nécessaire et on devrait même le faire qu'on dédommage Korbous sous forme de subvention à prélever sur le produit des jeux à Tunis en raison des services inestimables que rend cette bienfaisante station thermale.

Les vastes salons du Grand cercle actuellement libres de location sont tout désignés pour reprendre la partie arrêtée depuis le 2 Août 1914.

LE SIONISME ET LA NATURALISATION DES JUIFS TUNISIENS

Les deux choses vont-elles de pair ? C'est ce qu'un journal de Paris s'est demandé et a posé la question à quelques sommités juives de la Capitale.

La question ne nous intéresse pas personnellement puisque nous sommes français et entendons le demeurer mais elle peut intéresser ceux de nos coreligionnaires tunisiens qui n'ont aucun droit à faire valoir pour obtenir la naturalisation française ; cependant leur situation a beaucoup changé depuis le protectorat ; ce ne sont plus des perlas comme autrefois, parqués dans des ghettos et obligés au port de la chéchia noire.

Ils s'installent où bon leur semble et quelques-uns sont en grand crédit auprès du souverain et des pouvoirs publics. Le commerce est pour ainsi dire entre leurs mains et leur activité est très grande. Pour le moment le sionisme semble ne les intéresser que très relativement et la preuve c'est que les juifs tunisiens ayant quitté le pays pour aller s'établir en Palestine pourraient se compter sur les doigts.

LE « KARL MARX » A ODESSA

On se souvient de ce navire russe, dont l'équipage, à l'exception du capitaine, depuis le moussé jusqu'au mécanicien, était entièrement féminin. Jugé indésirable par nos autorités, il fut prié de continuer sa route et se rendit en Italie où il put toucher terre mais on l'eût à l'œil, comme bien on pense.

Puis le « Karl Marx » continua son chemin au gré de ses desirs.

Il vient enfin d'arriver à Odessa où il fut fêté comme il convenait car le succès de cette tentative est appelé à modifier profondément les mœurs des gens de mer et la collaboration féminine pour les différentes besognes de la navigation serait acquise au moins dans les milieux bolchevistes.

ET LA ROUTE DE SOUK-ABRAS A GHARDIMAOU ?

Il y a deux ans, sur la proposition de notre ami, M. Léon Deyron, l'aimable et sympathique maire et conseiller général de Souk-Abras et président de cette assemblée, le Conseil général de Constantine a voté les fonds nécessaires pour l'étude d'une nouvelle route de Souk-Abras en Tunisie qui suivrait la voie du chemin de fer.

Ce serait certainement la route la plus pratique pour passer d'Algérie en Tunisie en suivant la belle vallée de la Medjerda.

Nous serions heureux de savoir si les études sont enfin terminées.

Il y va de l'avenir d'une riche et belle région ; du reste cette route ne ferait que rejoindre celle qui chez nous s'arrête à la frontière un peu au-delà de Ghardimaou et fut construite dans l'espérance que le département de Constantine construirait promptement la sienne, le plus promptement possible.

Mais le département de Constantine est peu pressé et n'aime pas beaucoup multiplier les liaisons routières ou ferroviaires, avec nous exemple pour Lekouil-Kalla-Djerda ou encore Tabarka la Calle.

Que de démarches pour obtenir la première ?

Puisque nous parlons de Souk-Abras, si égalons cette charmante petite ville comme séjour estival à recommander à nos concitoyens. Par son altitude, la chaleur y est tempérée et les nuits, sans être glaciales, y sont fraîches, il y a de bons hôtels où l'on peut prendre pension à un prix raisonnable et trouver à se loger en ville si l'on n'aime pas le séjour de l'hôtel. On peut faire de belles promenades aux alentours et la ville est dotée de deux jolis jardins publics. Et puis l'on a à sa disposition l'eau minérale d'Aïn-Senour qui est recommandée aux anémiques par le fer qu'elle contient.

LA FOIRE D'UTRECHT

Notre ami, M. Curtefin, fils aîné du vice-président de la municipalité de Tunis consul des Pays-Bas nous adresse une note concernant la XVI^e Foire néerlandaise d'échantillons, de laquelle il ressort que manifestation économique a été la plus brillante qui se soit tenue jusqu'ici à Utrecht.

LE « JOURNAL DU SOIR »
On nous annonce la création d'un nouveau quotidien le « Journal du Soir » qui paraîtra entre 5 et 6 heures.

Nous lui souhaitons bonne chance et longue vie.

CARNET

M. et Mme Jean-Marie Bériel ; M. Philippe Bériel, Conseiller près du Haut-Commissaire de France en Syrie et au Liban, Croix de guerre, et Mme Philippe Bériel, nous font part du mariage de leur petit fils et fils Jean avec Mlle Simone Boussac qui a été célébré le 23 mai dernier à Beyrouth.

Nous adressons nos meilleurs vœux de bonheur aux jeunes mariés et nos félicitations à nos amis.

Nous avons appris avec plaisir les fiançailles de Mlle Spiriéri, fille de M. Spiriéri administrateur du syndicat de la mine du Djebel Trozza avec M. Privat, juge au tribunal de Tunis.

Meilleurs vœux de bonheur aux fiancés et compliment aux parents.

Le mariage de Mlle Elda Bembaron fille de l'industriel bien connu de la maison J. et A. Bembaron, avec M. Maurice Cattani, ingénieur de l'Ecole centrale de Paris, fils du Dr. Cattani, délégué au Grand Conseil a été célébré mercredi dernier au milieu d'un concours d'amis et de parents.

Vœux de bonheur aux nouveaux mariés et félicitations aux parents.

NECROLOGIE

Nous adressons nos sincères condoléances à Mme et M. D. Cohen-Termugi (de la Victorine) et à Mme et M. Raymond Valensi, qui viennent d'être cruellement éprouvés par la mort du Dr. Elias Costa, leur père, beau-père et gendre.

Notre collaborateur, M. Félix Drevon et Madame viennent d'avoir la douleur de perdre quelques jours après son retour de Tunis, de leur frère et beau-frère décédé en France les prions d'agréer nos sincères condoléances.

Notre ami, M. J. Desanti, directeur d'école honoraire, membre du Comité de direction du « Journal de Tunis » et Mme Desanti viennent de perdre leur père et beau-père.

Nous leur adressons nos vives et sincères condoléances.

ANIS BERGER

Apéritif anisé
Ets Claude Berger et Cie. — Marseille

BREVETS TUNISIENS N° 3285 ET 3288

La Société Française des produits alimentaires azotés à Paris, propriétaire des brevets Tunisiens d'invention N° 3285 et 3288, le premier du 17 Août 1925 relatif à « Procédé d'autohétérolyse mixte des substances animales et végétales supprimant l'emploi d'antiseptique » et le second du 20 Août 1925 relatif à « Procédé d'obtention de protéiques et de matières grasses » désire entrer en relations avec des industriels de Tunisie pour la vente ou la concession de licences pour l'exploitation des dits brevets.

Pour offres ou renseignements, s'adresser à Monsieur Raymond Valensi, Ingénieur à Tunis, 20 Rue de Russie.

SPLENDID-HOTEL TUNIS

Ouvert en 1927
Téléphone dans toutes les chambres avec la poste.

ASCENSEUR
Chambres avec salle de bains
Eau courante partout - Chauffage central

GRAND HOTEL ET HOTEL DE GENÈVE

Hôtel Eymon

Souffle du Zéphyr - Marsa Plage

I. EYMON & Cie, Propriétaires.

